



Institut
eXposUM
UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

APPEL à PROJETS
RECHERCHE
2027

Institut ExposUM
Thème Libre



ExposUM est une initiative de l'Université de Montpellier et de ses partenaires¹ visant à établir un institut hors- les-murs et décloisonné de référence pour l'étude, la formation et l'interaction science-société, des déterminants environnementaux de la santé humaine. ExposUM est lauréat de l'appel à projet *ExcellenceS* (PIA4) et soutenu par la Région Occitanie sur la période 2022-2030.

CONTEXTE & OBJECTIF

L'exposome correspond à l'ensemble des expositions tout au long de la vie aux facteurs environnementaux et sociaux dont les effets affectent la santé humaine par l'apparition, la favorisation, la modulation ou la prévention de maladies, transmissibles ou non. En ce sens, il est le pendant environnemental du génome, avec lequel il interagit tout au long de la vie des individus.

L'Axe Recherche de l'Institut ExposUM a pour ambition de soutenir et d'accélérer l'acquisition de connaissances primaires de manière interdisciplinaire, coordonnée et non segmentée sur les champs d'étude de l'exposome relevant des quatre piliers :

1. Renforcer la surveillance des expositions dans l'environnement,
2. Affiner la compréhension de l'écologie des hôtes, des agents pathogènes, des réservoirs et des vecteurs (approche *One Health*),
3. Améliorer les connaissances fondamentales des mécanismes biologiques possiblement modulés par l'exposome,
4. Étudier les conséquences sur la santé humaine.

La science des données constitue un pont reliant ces piliers, autant sur les plans méthodologiques qu'analytiques, et de valorisation des résultats. Un deuxième pont, constitué par l'étude et le développement de nouvelles stratégies de contrôle des expositions, complète cette architecture articulée avec les axes Interfaces et Formation.

C'est dans ce cadre que l'Institut ExposUM organise chaque année un appel à projet de recherche (AAP-R) co-financé par l'ANR et la Région Occitanie. Chaque AAP-R porte sur une thématique différente, volontairement large, relevant des contextes, des processus, des patrons ou des méthodes, et incluant des recherches relevant des piliers et des ponts sus-cités.

Conformément aux ambitions retenues par l'appel *ExcellenceS*, l'Institut ExposUM incite fortement les projets de recherche transdisciplinaire, tournée vers le Sud, l'initiation de nouvelles collaborations, la mise en valeur de ressources locales et régionales (en particulier les plateformes technologiques). Les projets devront s'inscrire, autant que possible, dans la démarche de science ouverte, en rendant les données produites faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables (FAIR), cf. *infra*.

¹ Cirad, CNRS, Ifremer, INRAe, Inria, Inserm, IRD, ENSCM, Institut Agro, CHU Montpellier, ICM, Région Occitanie.

THÉMATIQUE

Pour cette dernière édition sous ce format, il a été choisi collectivement par les conseils de l'Institut de ne pas fléchir la thématique de l'AAP-R (*thème libre*). Toutes les thématiques de recherche relatives à la santé humaine environnementale sont ainsi attendues. À noter que, dans un souci d'équilibre vis-à-vis des éditions précédentes, une valorisation sera appliquée aux projets portant en particulier sur les thématiques moins financées jusqu'à présent, telles que la cancérologie, les maladies métaboliques, l'interface *One Health*/Sciences humaines et sociales.

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Comme l'année précédente, l'AAP-R est déclinée en deux catégories :

- **Projets de recherche standard**

Cette catégorie correspond au format de projet de référence qui permet de bénéficier de financement de personnel² et des fonds de fonctionnement nécessaires à la production de résultats originaux valorisables ou publiables.

Plafonds de montant et de durée : **250 k€ sur 2 ans.**

Les chercheuses et chercheurs non-permanent.e.s peuvent déposer un projet dans cette catégorie, à condition d'être déjà affilié.e à la structure de recherche au titre de laquelle le projet est déposé. Les fonds alloués pourront alors financer le salaire de la porteuse ou du porteur³, si nécessaire, jusqu'à la fin prévue du projet.

- **Projets de recherche exploratoire**

Ces projets ont vocation à initier une dynamique de recherche exploratoire et originale, à tester des hypothèses et approches qui n'ont pas la faveur des appels d'offres ordinaires, et à produire des résultats préliminaires en vue de candidatures à des appels ambitieux dans un second temps.

Plafonds de montant et de durée : **50 k€ sur 2 ans.**

Les chercheuses et chercheurs non-permanent.e.s peuvent déposer un projet dans cette catégorie, à condition d'être déjà affilié.e à la structure de recherche au titre de laquelle le projet est déposé, mais les fonds alloués ne pourront pas financer le salaire de la porteuse ou du porteur, dont le contrat doit couvrir la durée du projet.

DÉPENSES ÉLIGIBLES ET MONTANT TOTAL DE L'AAP

Les dépenses éligibles comprennent les salaires des personnels non statutaires (chercheur, ingénieur, technicien, assistant mais sont exclus les contrats doctoraux), du fonctionnement ou du petit équipement. Le personnel financé par le projet ne pourra être recruté qu'au sein des unités de recherche du consortium⁴.

Pour toutes les structures éligibles, que l'UM soit co-tutelle ou non, l'employeur du personnel recruté sera l'UM. Dans les cas des structures sans co-tutelle UM, les fonds nécessaires au recrutement seront alors

² Hors contrats doctoraux, dont le financement est assuré par le dispositif dédié Nexus.

³ Quels que soient la durée de ce financement par ExposUM et l'historique de contrats de la porteuse ou du porteur, le recrutement s'effectuera auprès de l'Université de Montpellier, sauf exception, sous le régime du contrat de projet, et au maximum à l'indice nouveau majoré (INM) 596, correspondant approximativement à un salaire net mensuel de 2300 €. Une validation préalable de la DRH sera nécessaire.

⁴ Les partenaires hors consortium ne pourront bénéficier de financements que via la facturation de prestations (les fonds restant gérés par l'unité de recherche du porteur).

conservés par l'UM pour assurer le recrutement (sauf exception). La porteuse ou le porteur devra désigner comme gestionnaire des fonds hors personnel une des co-tutelles de sa structure, après en avoir obtenu l'accord de principe.

L'enveloppe globale prévisionnelle de l'Institut ExposUM pour cet appel est fixée à 2 M€, avec pour objectif de financer 7 projets standards et 7 projets exploratoires⁵.

PROCESSUS DE SOUMISSION

La soumission de projets à l'AAP-R de l'Institut ExposUM se déroulera en **deux phases de sélection** : premièrement une courte lettre d'intention (1 page scientifique), et deuxièmement le projet complet (5 pages scientifiques), à l'image des appels à projets génériques de l'ANR.

Une personne ne pourra déposer qu'une seule lettre d'intention à cet appel (mais peut être impliquée dans d'autres projets déposés, sans en être porteuse). NB : le dépôt en tant que porteuse ou porteur de la part d'un.e lauréat.e à un précédent appel à projets de recherche de l'Institut ExposUM n'est pas encouragé. Au contraire, les projets issus d'équipes non financées jusqu'à présent peuvent faire l'objet d'une bonification de classement.

Il n'est pas attendu de pré-sélection interne aux unités de recherche en amont du dépôt des lettres d'intention, le nombre de lettres d'intention déposées par chaque unité de recherche n'est donc pas plafonné (dans la limite d'un dépôt par porteuse/porteur).

Les unités de recherche restent cependant sollicitées pour autoriser le dépôt au titre de l'unité (signature sur la lettre d'intention), valant pour engagement de réalisation du projet en cas de financement. Pour des raisons d'équilibre, l'Institut ExposUM se réserve toutefois le droit d'effectuer un plafonnement du nombre de lettres d'intention issues d'une même unité de recherche pour le passage en deuxième phase.

Les capacités d'évaluation internes de l'Institut ExposUM étant limitées, une importante sélectivité sera opérée à cette étape : au maximum 14 lettres d'intention seront retenues par catégorie de projet.

Dans le cas où le projet contiendrait un volet de recherche clinique, il est attendu, au moment du dépôt du projet final, un accord signé de la DRCI du CHU concerné pour la réalisation du projet en question, dans les contours budgétaires, médico-scientifiques et éthiques définis tels que dans le projet final. **Compte tenu des délais d'obtention de cet accord, nous prions les porteuses et porteurs concernés de bien vouloir anticiper cette démarche.** Dans le cas contraire, le projet final ne pourrait être retenu par l'Institut ExposUM.

Les lettres d'intention sont à rédiger à partir de la matrice fournie sur le [lien suivant](#) en français ou en anglais. Tout écart aux consignes qui y figurent rendra le projet inéligible, sans possibilité de rectification. Le dépôt se fera exclusivement par envoi de la lettre au format PDF (à intituler NomStructureRecherche_NomPorteur.pdf) à l'adresse exposum-aap@umontpellier.fr, **avant le 22 novembre 2026** (14:00 UTC+1), en précisant [AAPR] dans l'objet du mail et en mettant en copie la direction de la structure de recherche porteuse).

Les porteuses et porteurs de lettres d'intention retenues seront informé.es début janvier de la suite de la procédure.

À titre indicatif, la rédaction du projet complet, en anglais en vue d'une évaluation d'experts internationaux, s'étendra sur un mois et demi et ses modalités seront proches de celle de l'[AAPR 2026](#), en termes de [matrice](#).

⁵ L'Institut ExposUM se réservant le droit d'adapter cette répartition en fonction de la qualité relative des projets entre catégories.

CALENDRIER

9 octobre 2026	Ouverture de l'AAP-R 2027
22 novembre 2026, 14:00 UTC+1	Clôture du dépôt des lettres d'intention
Début janvier 2027	Notification des résultats de pré-sélection aux déposant.e.s et à leurs directions
28 février 2027, 14:00 UTC+1	Clôture du dépôt des projets complets (maximum 28)
Juillet 2027	Notification des résultats de sélection aux déposant.e.s et à leurs directions (14 lauréats, en prévision)
Septembre 2027	Retour des évaluations et début des projets lauréats

ÉLIGIBILITÉ DES LETTRES D'INTENTION

Pour être éligibles, les lettres d'intention – et les projets qu'elles représentent – devront satisfaire les critères suivants :

1. La lettre d'intention doit être transmise avant la date et l'heure et à l'heure précisées ci-dessus. Sa rédaction doit être strictement conforme aux consignes indiquées dans la matrice (champs remplis et sans dépassement – le document entier ne devant excéder 2 pages).
2. Le projet doit avoir pour **porteuse ou porteur principal.e un personnel affilié à une structure de recherche relevant du consortium**⁶. Les membres d'Unités d'Appui et de Recherche (UAR) ne peuvent pas candidater en tant que porteur ou porteuse, mais peuvent participer en tant que partenaires d'un projet.
3. Le projet doit avoir l'ambition prioritaire de produire des connaissances relatives à un **déterminant de la santé humaine d'origine environnementale** (y compris sociale) et s'inscrire le plus possible dans le périmètre thématique de l'AAP (voir paragraphes introductifs). Cette adéquation doit être évidente dès les quatre premiers champs de la description scientifique du projet.

⁶ Voir liste des structures du périmètre ExposUM en dernière page. La candidate ou le candidat doit être déjà officiellement membre de la structure en question au 30 novembre 2026 et son contrat (permanent ou temporaire, potentiellement par le présent financement) dans cette structure doit courir jusqu'à la fin prévue du projet, fin 2029). Les membres affiliés à des structures de recherche du périmètre ExposUM employés par une autre université que l'Université de Montpellier ne sont pas autorisés à déposer.

4. Respect des règles de financements des projets PIA4 telles que définies par l'ANR (voir <https://anr.fr/fr/rf/>) et celles imposées par le présent appel (cf. *supra*).

L'éligibilité des lettres d'intention sera vérifiée collectivement par les trois conseils de l'Institut ExposUM, son équipe projet ainsi que la Direction des Programmes Structurants de l'UM.

PRÉ-SÉLECTION DES LETTRES D'INTENTION

L'évaluation des lettres d'intention portera sur la nature de l'exposition (ou, mieux, des expositions) étudiée(s), l'originalité de la question de recherche, le périmètre spatio-temporel de l'étude, la pertinence méthodologique. L'impact potentiel des résultats du projet aux interfaces avec le concept « One Health »/SHS, l'oncologie et les maladies métaboliques, les thématiques et équipes non financées seront favorisés.

Les lettres d'intention seront évaluées et classées collégialement par tous les membres de trois des conseils de l'Institut ExposUM. La pré-sélection se portera alors sur les 14 projets standards et les 14 projets exploratoires les mieux classés (objectif a priori mais qui peut être modulé à par le COSS selon la qualité relative des projets effectivement reçus dans chaque catégorie).

ÉVALUATION & SÉLECTION DES PROJETS COMPLETS

Tous les projets seront évalués sur la base du seul projet complet déposé⁷.

La qualité scientifique des projets de recherche sera appréciée par le Conseil d'Orientation et d'Évaluation de la Recherche (COER) qui s'efforcera de solliciter, pour chaque projet, deux rapporteurs anonymes extérieurs au site, selon les critères suivants :

- Son intérêt scientifique et son originalité, dans le périmètre de l'Initiative ExposUM.
- Ses qualités méthodologiques.
- Son potentiel d'impacts (fondamentaux comme appliqués).
- Sa faisabilité (au regard des partenaires, du calendrier et du budget présentés).

Les 14 projets de chaque catégorie seront ainsi classés sur la base de la seule note agrégée des évaluations scientifiques. Les 7 projets lauréats de chaque catégorie seront ensuite sélectionnés par le Conseil d'Orientation Scientifique et Stratégique (COSS) qui appréciera aussi, dans l'intérêt stratégique de l'Institut, du site et des partenaires et seulement à qualité scientifique équivalente, les atouts périscientifiques des projets, à savoir :

- La transdisciplinarité, l'initiation de nouveaux partenariats
- L'approche exposomique⁸.
- Les dimensions *One Health* et santé globale⁹, l'orientation au Sud et la considération des populations vulnérables¹⁰.
- Le potentiel de traduction du projet en levier de prévention comportementale.

⁷ La procédure de cet AAP ne prévoit pas de réponse aux rapporteurs ni d'entretien.

⁸ Cf. ex. [article du Centre étatsunien de prévention et de contrôle des maladies](#).

⁹ Une simple mention de l'"approche *One Health*" sera jugée insuffisante : l'étude simultanée des santés humaine, animale et environnementales doit être explicitement argumentée et centrale dans le projet.

¹⁰ Cf. définitions du [Comité Consultatif National d'Éthique](#) et du [Dictionnaire de l'Académie de médecine](#).

- L'interaction avec les axes formation et interfaces (science - société)¹¹.
- La capitalisation sur les ressources locales¹², régionales¹³, ainsi que les autres projets déjà financés par ExposUM¹⁴.
- Le respect de la démarche de science ouverte, opérée par l'Université de Montpellier.
- La soutenabilité (impact environnemental) de la recherche.

ENGAGEMENTS DU/DE LA PORTEUR/SE

- Respecter, dans le cadre de la conception et la mise en œuvre du projet soumis au présent Appel à projets, les valeurs et principes d'intégrité scientifique destinés à garantir le caractère honnête et scientifiquement rigoureux de tout travail de recherche, visés à l'article L.211-2 du Code de la recherche et énoncés par la Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche et la [Charte relative à l'intégrité scientifique de l'Université de Montpellier](#).
- Respecter, le cas échéant, le protocole de Nagoya.
- Faire figurer les logos de France 2030, de l'Union européenne NextGenerationEU, de la Région Occitanie, de l'Université de Montpellier et de l'Institut ExposUM dans tous les documents relatifs à la réalisation du projet. Les consignes précises concernant les obligations de communication des porteurs leur seront communiquées.
- Faire parvenir à l'Institut, par email (exposum-administration@umontpellier.fr), un rapport annuel et un rapport final au plus tard deux mois après la fin du projet (bilan financier et rapport synthétique) qui pourront être utilisés dans les supports de communication de l'Université selon un modèle transmis. Un guide projet détaillant les procédures de gestion et les attentes concernant les rapports sera transmis aux porteurs et porteuses retenus.
- Appliquer la charte de signature des publications de l'UM en vigueur à toutes les productions scientifiques ; respecter les dispositions liées à la science ouverte et la Loi pour une république numérique (publication en *open access*). Les porteurs des laboratoires sous tutelle UM déposeront le texte intégral des publications dans l'archive ouverte [HAL-UM](https://hal.umontpellier.fr/) ([https://hal.umontpellier.fr/https://hal.umontpellier.fr/](https://hal.umontpellier.fr/))
- Effectuer les démarches d'obtention des autorisations/agréments de recherche nécessaires dans les secteurs réglementés (organismes génétiquement modifiés, utilisation d'animaux à des fins scientifiques, données de santé, utilisation des ressources génétiques et partage des avantages en résultant, bioéthique...).
- Respecter les règles, procédures et obligations administratives et budgétaires en vigueur à l'UM et au sein de l'Institut ExposUM.

¹¹ L'intégration d'étudiant dans le projet ou une diffusion scientifique ordinaire ne sont pas considérées comme une articulation inter-axe suffisante. Se référer aux actions propres aux deux autres axes de l'Institut.

¹² Du site montpelliérain.

¹³ Région Occitanie.

¹⁴ Ce point n'est valorisé que si le projet auxiliaire en question n'implique pas les mêmes membres et structures.

LISTE DES STRUCTURES DE RECHERCHE ÉLIGIBLES À CET APPEL

ABSys, AGAP Institut, AIDA, AMAP, Analyses, ART-Dev, ASTRE, BC2M, BCM, BIOLuM, BioWooEB, CBGP, CBS, CDE, CEE-M, CEFE, CEMIPAI, CEPEL, CERCOP, ChimEco, CRBM, CREAM, CSUM, DEFE, DGIMI, DIADE, DIASCOPE, DMEM, ECO&SOLS, ECOTRON, EDPFM, EDSM, ESPACE-DEV, EuroMov DHM, F&S, FHU Evocan 2, FHU Neurexpo, FHU Regenhäb 2, FHU TIE, G-EAU, GECO, Génopolys, GM, HortSys, HSM, IATE, IBMM, ICGM, ICS, ICSM, IDEDH, IDESP, IEM, IES, IGF, IGH, IGMM, IHD, IHPE, IMAG, IMAGINE, INM, INNOVATION, INTERTRYP, IPSiM, IRCM, IRIM, IRMB, ISDM, ISEM, ITAP, L2C, LBE, LBN, LDP, LEPSE, LICeM, LIRDEF, LIRMM, LISAH, LMGC, LPHI, LUPM, Maraîchage, MARBEC, MEEB, MISTEA, MIVEGEC, MMDN, MOISA, MRE, MRM, MSH Sud, OREME, PAC Chimie Balard, PCCEI, Pech Rouge, PHIM, PhyMedExp, QualiSud, R&R, SantESiH, SELMET, SENS, SPO, Sys2diag, TETIS, TransVIHMI, VASSAL, VBIC

GOUVERNANCE DE L'INSTITUT EXPOSUM

Comité de Direction (CoDir)

Pascal Demoly (dir.), Aurélie Binot, Charlotte Boullé, Mircea Sofonea.

Equipe projet

Elodie Suttling, Kirubel Darribère-Araya, Nathalie Jean, Tiphaine Lefebvre, Noémie Moret, Nolwenn Plusquellec, Baptiste Parillaud, Mariline Poupaud.

Conseil d'Orientation Scientifique et Stratégique (COSS)

Agnès Mignot (prés.), Amaria Baghdadi, Bernadette Bensaude-Vincent, Jean-Paul Cristol, Eric Delaporte, Delphine Destoumieux-Garzon, Hélène Fenet, Sylvain Gandon, Alain Lacampagne, Laurence Lachaud, Nadine Laguette, Brice Laurent, Delphine Muriaux, Denis Pesche, Coumba Toure Kane, Andrei Turtoi, Nathalie Vachier, Muriel Vayssier-Tarissat, Laurent Visier.

Conseil d'Orientation et d'Évaluation de la Recherche (COER)

Mircea Sofonea (prés.), Anne-Muriel Arigon, Aurélie Binot, Christophe Boëte, Antoine Claessens, Sylvie Claeysen, Constance Delaby, Gauthier Dobigny, François Favier, Olivier Gimenez, Antoine Gross, Rodolphe Hamel, Luciana Kase-Tanno, Antonio Maraver, Jérôme Poli, Gwenn Pulliat, Anatja Samouelian, Annelise Tran, Aurore Vicet.

Conseil d'Orientation et d'Évaluation de la Formation (COEF)

Charlotte Boullé (prés.), Sylvaine Artero, Anne Blanc-Potard, Sandra Bringay, Robin Candau, Fabrice Caudron, Joseph Chamieh, Nathalie Charbonnel, David Cornu, Philippe Courtet, Marc Cretin, Ramses Djidjou Demasse, Catherine Faur, Olivier Gimenez, Bernard Godelle, Fares Gouzi, Claire Immediato Daien, Andrey Kajava, Sofia Kossida, Jean Philippe Lavigne, François-Xavier Lesage, Marie Christine Lichtlé, Gladys Massiera, Sandrine Michel, Mai Nguyen Chi, Émilie Olie, Marie-Laure Parmentier, Christophe Paupy, Chrysta Pelissier, Marie Pequignot, Eric Perera, Olivier Torres, Rémi Servien, Mircéa Sofonea, Annette Vergunst, Laurent Visier, Valérie Zimmermann.

